

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-7-2

7^{ème} Commission

Commission de la santé et de l'alimentation

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT CONVENTION INDIVIDUELLE D'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON SPORT-SANTÉ DE STRASBOURG

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace, par délibération n°CD/2019/117 du Département du Bas-Rhin en date du 9 décembre 2019, fait partie des 16 membres fondateurs du Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison Sport-Santé de Strasbourg ». Les statuts du GIP prévoient que chaque membre fondateur conventionne de manière individuelle avec le Groupement.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la convention individuelle d'adhésion au GIP « Maison Sport-Santé de Strasbourg » annexée à ce rapport.

I. Le projet de la Maison Sport-Santé de Strasbourg

Le cadre local et national

La constitution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Sport-Santé de Strasbourg (MSS) » est née de la volonté commune portée par les partenaires locaux d'élaborer et d'organiser sur le territoire une réponse innovante en matière de promotion de la santé par l'activité physique régulière modérée et adaptée à tous, y compris les mobilités actives, l'alimentation équilibrée et le développement d'un territoire favorable à la santé.

En effet, en novembre 2012, la Ville de Strasbourg et l'ensemble des signataires du Contrat local de Santé, lançaient le dispositif « Sport santé sur ordonnance ». Celui-ci a inspiré le législateur puisque la possibilité, pour les médecins généralistes, de prescrire une activité physique pour les malades chroniques est désormais inscrite dans la réglementation par le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016.

Aujourd'hui, près de 400 médecins généralistes prescrivent du « Sport-Santé » à leurs patients habitants à Strasbourg.

En application du décret de 2016, le plan régional pour l'activité physique et sportive aux fins de santé a été signé. Ce dispositif, intitulé « Prescri'Mouv », piloté par l'Agence régionale de Santé (ARS), est ouvert à tous les habitants et a pour objectif de :

- permettre aux médecins d'orienter en toute sécurité leurs patients vers un dispositif proposant une offre graduée, de qualité et en proximité ;
- permettre aux patients de reprendre une activité physique en toute autonomie.

Le projet strasbourgeois

L'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est l'occasion d'impulser une dynamique nouvelle pour améliorer la sportivité du territoire, inciter et soutenir tous les habitants à la pratique physique et sportive régulière.

Plus particulièrement, le territoire strasbourgeois rencontre des enjeux de surpoids et d'obésité des enfants et des adolescents, de prévalence des maladies chroniques mais aussi de perte d'autonomie que la prévention et lutte contre la sédentarité permettent d'améliorer.

Conformément au cahier des charges national « Appel à projets relatif aux Maisons Sport-Santé » publié le 2 août 2019 par le Ministère des Sports et en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale, il a été décidé à Strasbourg la création d'un GIP, ayant pour objet de :

- faciliter l'adoption de comportements non sédentaires et la pratique des activités physiques et sportives, reconnus comme des déterminants essentiels de l'état de santé et ainsi comme des enjeux de santé publique ;
- participer à l'intégration des personnes ;
- contribuer à réduire les inégalités sociales entre les individus à tous les âges de la vie.

Le GIP a été officiellement créé par Arrêté Préfectoral en date du 26 juin 2020. La « Maison Sport Santé de Strasbourg » est ainsi en cours de déploiement politique technique et administratif. Elle est constituée de trois pôles interagissant les uns avec les autres :

- un pôle Ressources : accueil, information et orientation des habitants, pratique d'activités adaptées ;
- un pôle Institut sport-santé : professionnels du milieu médical, para-médical, formation des acteurs ;
- un pôle Laboratoire d'innovation ouverte : actions de recherche fondamentale et d'innovation économique.

A terme, courant 2022, le GIP s'installera au sein de l'Aile médicale rénovée des Bains Municipaux, boulevard de la Victoire (mise à disposition par la Ville de Strasbourg).

Le GIP exerce son activité sur le territoire de la Ville de Strasbourg. Néanmoins, ses activités de recherche, d'échanges de pratiques, notamment avec le projet de Maison du Bien-Être et de Sport-Santé à Saverne, pourront s'étendre en dehors du périmètre de la Ville de Strasbourg. Le GIP pourra également participer à des coopérations transfrontalières avec des organismes étrangers.

II. La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au projet de Maison Sport-Santé de Strasbourg

La politique sportive de la CeA contient d'ores et déjà des actions en faveur du sport-santé, notamment par le biais :

- du financement des actions développées dans ce domaine (activité adaptée, sport pour tous, sport séniors...) par les comités sportifs départementaux, les clubs sportifs de haut niveau ou les organisateurs de manifestations sportives ;

- de la convention de partenariat pluriannuelle entre le Comité départemental olympique et sportif, l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et l'ancien Département du Bas-Rhin, devenu CeA : deux des actions visées sont la formation des éducateurs en sport-santé de niveau 1 et l'élaboration d'une cartographie des créneaux sport-santé des associations sportives bas-rhinoises ;
- de la promotion de l'accessibilité aux espaces de pratique de pleine nature tels que les sites d'escalade, chemins de randonnée ou de VTT.

De plus, au titre de ses compétences en termes de santé, d'autonomie ou encore d'aménagement du territoire, le sport-santé est une thématique transversale dans laquelle la CeA s'engage au moyen :

- du financement, au titre du Contrat local de Santé, du Sport Santé Sur Ordonnance (cf paragraphe I.) et du dispositif PRECOSS (prévention de l'obésité chez les jeunes) menés par la Ville de Strasbourg ;
- du financement, au titre de la Conférence des financeurs de l'autonomie, d'actions « Sport-Santé » visant spécifiquement la prévention de la perte d'autonomie ;
- de la valorisation de l'axe « sport-santé / sport pour tous » dans les engagements réciproques des contrats départementaux (fonds de développement et d'attractivité) comme par exemple l'ouverture des stades et terrains extérieurs au maximum, la formation des éducateurs...
- du développement d'un réseau maillé et structuré d'itinéraires cyclables.

C'est dans cette continuité d'actions que le CeA a souhaité s'associer aux 16 membres fondateurs et 6 partenaires associés du GIP « Maison Sport Santé de Strasbourg ». La collectivité siège à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration au sein du collège des Collectivités.

Un comité scientifique, un comité des usagers et un comité de financement complètent la gouvernance du Groupement.

Il est proposé que la contribution concrète de la Collectivité européenne d'Alsace se concrétise ainsi, suivant la convention d'adhésion individuelle annexée à ce rapport :

- Pour l'investissement : la CeA soutiendra le projet de rénovation de l'Aile médicale des Bains Municipaux située boulevard de la Victoire à Strasbourg, sur la base des factures produites à cet effet, et ce dans la limite de 916 667 €, conformément au contrat départemental de développement territorial et humain conclu avec la Ville de Strasbourg (délibération N°CD/2019/020 du 24 juin 2019) ;
- Pour le fonctionnement : une enveloppe de 25 000 € au titre de la conférence des financeurs sera versée au GIP MSS au titre du premier trimestre 2021 tel que prévu par la délibération N°CP/2020/381 du Département du Bas-Rhin en date du 2 novembre 2020 ; une enveloppe complémentaire d'un montant prévisionnel de 75 000 € est sollicitée auprès de la CeA (conférence des financeurs de l'autonomie) au titre du 2^{ème} semestre 2021 ;
- La CeA facilitera le partage d'expériences entre la MSS de Strasbourg et le projet de Maison du Bien-Être et de Sport-Santé à Saverne ;
- La CeA participera avec la MSS à la co-construction d'actions en direction des aidants familiaux ;
- La CeA facilitera auprès des collégiens strasbourgeois et des communautés éducatives des 18 collèges concernés la connaissance et la diffusion des actions menées par la MSS de Strasbourg, notamment le dispositif PRECCOSS dédié aux enfants et adolescents en surpoids et/ou obèses ;
- La CeA participera, en fonction des sujets traités et selon les compétences qu'elle pourra mobiliser, au Conseil Scientifique du Groupement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De confirmer la délibération n°CD/2019/020 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 afférente au soutien financier pour le projet de rénovation de l'Aile médicale des Bains Municipaux située boulevard de la Victoire à Strasbourg au titre du contrat départemental de développement territorial et humain conclu avec la Ville de Strasbourg ;
- De confirmer la délibération N°CP/2020/381 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 2 novembre 2020 afférente à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € au Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » au titre du premier trimestre 2021 ;
- D'approuver la convention d'adhésion individuelle au Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- De m'autoriser à signer la convention précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY